

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°9 Allocation.

n°9

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 novembre 1927

Numéro JO

n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro

30 novembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

une somme de 500 francs à impulser sur le chapitre 2, article 2, du budget en cours, est allouée à l'ogaz Hussein Roblé Issa à titre de contribution aux frais des funérailles de l'ogaz Ouais.